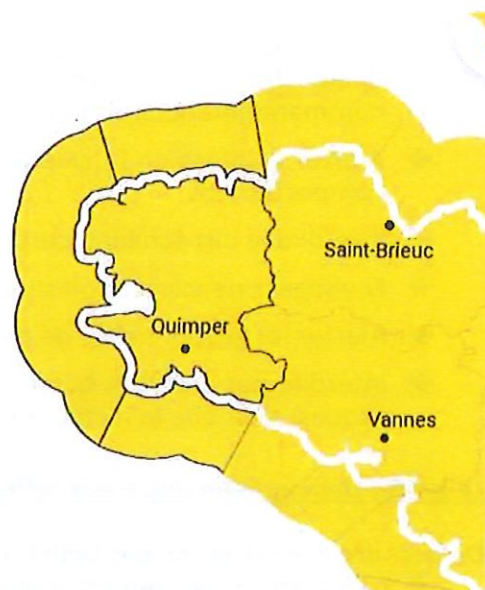
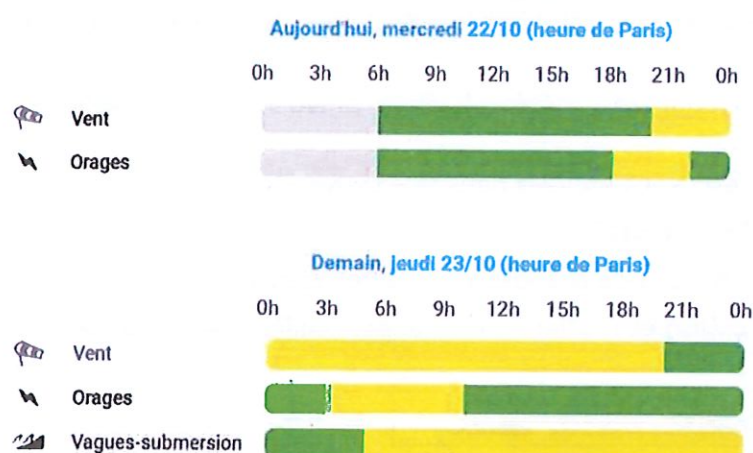




**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE  
DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES ORAGE, VENT ET VAGUES  
SUBMERSION**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- Météo-France



**Qualification de la situation :**

La tempête "Benjamin" va se creuser au cours de la nuit de mercredi à jeudi dans la Manche et générer de fortes rafales à son passage.

**Aujourd'hui mercredi 22 octobre :**

Les nuages donnent des pluies éparses, dès la fin de matinée. Les précipitations s'intensifient en fin d'après-midi, et s'accompagnent parfois de coups de tonnerre.

Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 15 millimètres sur la Cornouaille intérieure. En fin d'après-midi, établissement d'un vent de secteur Sud, souvent assez fort avec des rafales atteignant 95 km/h localement.

Toute la nuit, le ciel reste couvert, avec des pluies éparses.

On attend au maximum jusqu'à 10 millimètres de pluie sur les Monts d'Arrée.

Vent assez fort à fort, d'Ouest. Avec des rafales jusqu'à 110 km/h, en cours de nuit.

**Demain jeudi 23 octobre :**

Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 10 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent d'Ouest, assez fort à fort. Avec des rafales à 100 km/h, en journée.

Ces vents forts d'Ouest génèrent de très fortes vagues et une surélévation temporaire du niveau de la mer (surcote).

Dans un contexte de marée de vive-eau, la conjonction de niveaux marins élevés et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions marines par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral finistérien. Le risque sera plus marqué au moment des pleines mers.

Heure de pleine mer jeudi (Concarneau) :  
06h08 (coeff. 83) et 18h22 (coeff. 81)

**En raison d'incertitudes sur la trajectoire exacte de la tempête Benjamin, une aggravation de la vigilance est possible.**

### **CONSIGNES**

#### **Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :**

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

#### **Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

**De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :**

- ➔ La Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

**De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Quimper, le 22 octobre 2025

Le préfet,  
Pour le préfet,  
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT